

# La communication des espaces protégés (laboratoires du développement durable ?)

Atelier n°12

## INTERVENTION

**Olivier André**

Fédération des Parcs naturels  
régionaux de France



Nous échangerons, dans cet atelier, sur la communication des espaces protégés et sur nos propres expériences, sachant qu'il n'y a pas, à ma connaissance, de lieu d'échange formel ou informel de la communication des espaces protégés, si ce n'est dans une réflexion de l'ATEN (pour les espaces protégés).

Le titre de l'atelier est donc "la communication des espaces protégés", mais il y a également une parenthèse non négligeable : "laboratoires du développement durable ?"

Nous autres, Parcs régionaux, considérons depuis 2001 que nous sommes des pionniers du développement durable, sachant que les quarante chargés de communication des Parcs se réunissent annuellement et travaillent sous un même vocable et une charte, à savoir la charte de communication qui porte sur la période 2001-2005.

A cette époque, alors que nous commençons à parler de développement durable, nous avons adopté un positionnement volontariste, affirmant haut et fort "Vivons le développement durable." Nous nous engageons sur la période 2001-2005, tant les Parcs naturels régionaux que la fédération, à communiquer et à mettre toutes nos actions de communication sous le vocable "Vivons le développement durable". La charte a représenté un an de travail avec les chargés de communication, et en interne dans le réseau, pour se décider à communiquer précisément sur ce thème. Il a fallu que nous fonctionnions en deux temps : d'abord, une appropriation en interne, car il y a eu pas mal de réticences à communiquer sur le développement durable pour toutes les actions réalisées dans les parcs qui se multiplient; ensuite, il a fallu faire le pari, auprès du grand public, que ce terme de développement durable puisse être de mieux en mieux compris, perçu, admis.

Si nous considérons, nous les Parcs naturels régionaux, que sommes les pionniers du développement durable, c'est dans la mesure où dans les missions des Parcs il y a protéger l'environnement - c'est notre mission naturelle - et assurer le développement économique et social de ces territoires; à quoi il faut ajouter l'aspect culturel de pédagogie à l'environnement, qui participe pleinement à l'aspect social du développement économique.

Donc, quelle forme a pris cette communication, dès lors que nous avons choisi de prendre un positionnement "Vivons le développement durable" ?

Nous avons développé deux outils : un outil traditionnel, notre revue institutionnelle intitulée "Parcs", qui a repris toutes les expériences sur les trois axes du développement durable, y compris dans les relations Nord-Sud puisque nous avons un axe important de relations internationales, à la fois en exportation de notre savoir-faire - car, à l'étranger, ce savoir-faire des PNR est de plus en plus demandé -, et sur les opérations décentralisées.

Cela a pris la forme d'une revue "Parcs" spéciale sur le développement durable, complétée par notre événement annuel, les "Journées annuelles", qui rassemblent huit cents personnes, principalement des élus, des techniciens, des partenaires régionaux et nationaux des Parcs. Nous avons ainsi décliné sur tous les objectifs, tous les axes de travail des Parcs naturels, le terme "développement durable", et nous avons tenté de créer un vocable commun pour communiquer sur ces actions, via le développement durable.

▼  
**Une formation-action  
en deux phases :  
une phase sur  
la compréhension du  
terme et des actions;  
une autre phase  
sur l'élaboration  
d'une grille d'évaluation  
pour chaque action  
réalisée dans les Parcs,  
afin que l'on puisse  
la relayer sous  
le vocable  
"développement  
durable"**  
▲

A cela, il faut ajouter toute une série de formations, au travers de l'outil commun qui est l'ATEN, où l'on a réuni les chargés de communication des Parcs pour réfléchir sur le thème : "Comment pouvons-nous communiquer sur le développement durable ?"

Le principal travail a consisté en une formation-action en deux phases : une phase sur la compréhension du terme et des actions; une autre phase sur l'élaboration d'une grille d'évaluation pour chaque action réalisée dans les Parcs, afin que l'on puisse la relayer sous le vocable "développement durable".

Voilà pour l'essentiel. En aval, nous avons également utilisé d'autres outils un peu plus classiques : en français, sur notre plaquette institutionnelle, qui reprend "Vivons le développement durable"; et comme nous parlons de relations Nord-Sud, de relations internationales, nous avons fait de notre plaquette institutionnelle des versions anglaise et espagnole, avec un CD-Rom déclinant toutes nos actions via le développement durable.

Pour lancer le débat, j'ai envie de poser quelques questions qui paraissent essentielles à ce dossier :

- Le développement durable est-il un thème de communication privilégié des espaces protégés ? Les autres espaces protégés communiquent-ils déjà sur ce thème ?

- Quelle forme prend cette communication ? De quelle manière les espaces protégés contribuent-ils à la diffusion des principes du développement durable dans le grand public ? J'ai parlé des outils traditionnels, mais d'autres outils ont aussi été évoqués au cours de ces journées, les NTIC, la pédagogie à l'environnement... cela peut être inclus dans la communication sur le développement durable.

- Enfin, troisième question, un peu plus provocante : la communication des espaces protégés sur le développement durable est-elle "lisible" par rapport à celle des grandes entreprises qui, depuis, se sont emparées de ce thème dans leurs campagnes de publicité ?



**DÉBAT**

**Autre participant** J'aimerais savoir quelles sont vos relations avec les Parc nationaux ? Quelles sont, avec eux, les différences d'approche sur le développement durable ? J'ai entendu parler d'un projet politique d'évolution des Parcs nationaux vers quelque chose qui ressemblerait à l'intégration d'un objectif économique plus important que maintenant.

**Olivier André** Pour schématiser, les Parcs nationaux, qui sont d'ailleurs antérieurs aux Parcs régionaux, sont une version un peu anglo-saxonne de la protection de l'environnement, avec une zone centrale très protégée et une zone périphérique habitée.

Les PNR sont des espaces protégés habités, ils ont pour mission bien sûr de protéger l'environnement, mais aussi d'assurer le développement économique et social des habitants. Donc, depuis le début, les PNR ont travaillé sur cet axe-là. Les Parcs nationaux l'ont fait également et la réflexion est de plus en plus pressante, notamment sur les zones périphériques.

**Jean-Marie Petit** Sur les définitions, retenons deux choses importantes, car nous avons des discussions permanentes sur ce sujet. On ne peut pas dire que les Parcs naturels nationaux français sont issus de la vision anglo-saxonne des choses. Car, par définition, ce qui n'existe pas dans les Parcs anglo-saxons c'est justement la zone périphérique qui a été inventée en France.

Deuxième chose, il existe effectivement dans les Parcs nationaux une zone centrale où la protection est forte, mais cela existe aussi de plus en plus dans les Parcs régionaux où il existe des réserves naturelles dans lesquelles la protection est renforcée, pas partout mais dans une bonne partie des Parcs naturels régionaux.

Ce qui différencie vraiment les deux, c'est que des pouvoirs de police sur la protection de la nature ont été donnés dès le début au Parcs nationaux, ce que n'ont pas les PNR. En contrepartie, les PNR ont été obligés de négocier en permanence les projets avec les collectivités locales, ce qui les a amenés à se poser, il y a trois ans, comme les pionniers du développement durable, car non seulement ils s'occupent de questions économiques, environnementales, culturelles, depuis toujours, mais ils n'ont pas eu au départ les moyens juridiques institutionnels pour imposer quoi que ce soit. C'est cela qui fait la vraie différence. Car les Parcs nationaux ont eu un certain nombre de pouvoirs, notamment dans le domaine environnemental, ce qui explique qu'on a pu dire, non sans raison, qu'ils étaient restés, quant à eux, sur leurs territoires; parallèlement, ils n'avaient pas, contrairement aux Parcs naturels régionaux, une charte négociée, contractualisée, avec les élus locaux.

La différence vient essentiellement de là, pas tellement des territoires : dans les deux cas vous avez des zones habitées, des zones non habitées, certains Parcs nationaux étant aujourd'hui habités, y compris à l'intérieur de la zone centrale. Je ne reconnais plus ces différences aujourd'hui.

Par contre, ce qui est extrêmement important, ce qui a changé, c'est le pouvoir désormais dévolu à la charte dans les PNR, puisque c'est un contrat passé pour dix ans, entre les acteurs du territoire dans des aspects environnementaux, économiques et sociaux...

Cela signifie que la différence risque de s'estomper de plus en plus aujourd'hui, avec les projets de modification des textes des Parcs nationaux, au moment même où les Parcs régionaux se font de plus en plus efficaces et forts au niveau de la protection de l'environnement,

▼  
**C'est un contrat passé  
pour dix ans, entre  
les acteurs du territoire  
dans des aspects  
environnementaux,  
économiques  
et sociaux.**  
▲

au travers des réserves naturelles et de leur implication dans "Natura 2000", dont ils sont l'un des trois acteurs majeurs.

De leur côté, les Parcs nationaux essaient, à la suite d'une mission parlementaire, de trouver également un peu de "solidité" dans le système contractuel qui existe autour des Parcs, dont sont exclues les collectivités territoriales qui ne payaient pas. C'est la grosse différence, alors que la Région, le Département et les communes paient dans les Parcs naturels régionaux, dans les Parcs nationaux, les élus étaient assis au C.A.. Ils n'étaient pas contents, mais ils ne payaient pas.

Le système à venir est un système rééquilibré, où il y a un projet pour l'ensemble de ce territoire que l'on appelle Parc national, avec une zone particulièrement protégée, un cœur, et dans lequel il y aura là aussi une charte, signée pour dix ans et ré-évaluable.

Au bout du compte, nous devrions avoir des systèmes relativement proches; et ces discussions, intéressantes pour nous en interne, finiront par être très difficiles à faire ressortir...

**Olivier André** Je diffère de l'analyse de départ, à savoir que les PNR ont aussi trente ans d'existence. On connaît le nom de tous les Parcs nationaux, dont la notoriété est forte, qui ont vraiment une richesse de patrimoine naturelle exceptionnelle; mais certains PNR ont été élaborés vraiment dans un but de développement local, s'appuyant sur une richesse patrimoniale forte, dont la charte signée pour dix ans vise réellement à assurer le développement économique et social du territoire. Et c'est de ces parcs-là qu'est partie toute la politique des PNR, fondée sur le développement économique et social.

**toute la politique des PNR,  
fondée sur le développement éco-  
nomique et social.**

**Jean-Marie Petit** Dans le Pas-de-Calais, en particulier.

**Olivier André** Dans le Pas-de-Calais, mais aussi ailleurs. Il y a pléthore d'exemples...

**Jean-Marie Petit** Des zones quasi industrielles...

**Olivier André** Il y a d'autres témoignages d'espaces protégés ?

**Ben Cramer** Je ne comprends pas forcément ce débat interne. J'ai une question simple, de la part de quelqu'un qui regrette de ne jamais recevoir vos publications. Puisque ce sont des espaces protégés, j'aimerais savoir par rapport à quoi ils sont protégés ? Sont-ils considérés comme l'Antarctique ? Comme une zone démilitarisée ? Sont-ils protégés vis-à-vis, par exemple, des entraînements militaires ? Y a-t-il dans la constitution même de ces espaces, vus que l'on parle de développement durable, donc de désarmement, une quelconque référence au militaire ? Cela fait-il partie de la définition initiale de l'espace protégé ? Peut-on y entreposer des déchets, par exemple ?

**Olivier André** Tout cela est indiqué dans la charte signée par l'ensemble des communes, la Région, le Département. C'est-à-dire que sur tous les points sensibles tels que ceux-là, on prend une photo à l'instant T du territoire; toutes les communes adhèrent à un projet de territoire et l'on dit : "Dans dix ans, nous voulons que cela arrive là." A partir de là, on va soit vers un projet purement environnement et on ne fait plus rien d'autre; soit vers un déve-

loppement économique, mais cadré dans un schéma. On précise également ce que l'on veut, dans le cadre de ces dix ans, par rapport à des enjeux militaires, des enjeux énergétiques; par exemple, est-ce que l'on veut ou non de la traversée d'une THT sur un territoire ? En général, pour ce qui est des grands ouvrages, la réponse est négative, et c'est clairement indiqué.

**Jean-Marie Petit** Sauf quand il y en a déjà...

**Olivier André** Évidemment; quant à l'existant, on ne peut rien supprimer.

**Ben Cramer** Concrètement, est-ce que cela dépend de la région ?

**Olivier André** Non, cela dépend du Parc.

**Jean-Marie Petit** En ce qui concerne les Parcs nationaux, c'est complètement exclu. Il n'y pas de zone d'enfouissement, pas de centrales nucléaires. Et pour ce qui est des opérations militaires dans un Parc national, ou les réserves naturelles, c'est exclu au-delà d'une certaine quantité de personnes - une centaine, je crois. Quand au survol par les avions, c'est également interdit en dessous d'une certaine altitude.

Il s'agit bien de zones classées strictement "Parc national", ou "Réserve naturelle", y compris dans les Parcs régionaux. Par contre, il n'y a pas d'interdiction de survol dans les PNR

**Autre participant** Dans les PNR, il s'agit autant de conserver une activité économique qu'un environnement. En Chartreuse, c'est particulièrement une activité de type montagnarde. Les associations sont de plus en plus vigilantes, comme la Frapna par exemple, pour imposer des règles de type environnemental dans ces Parcs naturels régionaux.

C'est un vrai combat qu'ils mènent. Il est curieux de voir que ces Parcs naturels régionaux avaient une vocation environnement et que finalement ils en sont autant à protéger un système économique.

**Olivier André** Il y a un vocable commun, cinq objectifs communs, et ensuite chaque Parc s'adapte à son contexte local. Simplement, cela reste une marque nationale; c'est d'ailleurs une originalité française : une politique régionale avec une marque nationale.

Il y a donc une adaptation locale, mais quand même avec un cadre qui évite de faire n'importe quoi. Après il y le débat entre trop de protection ou trop de développement...

**Autre participant** Mais au départ, qui décide ? Le cadre ? La Fédération ?

**Olivier André** Pour ce qui est de la constitution d'un Parc, c'est d'abord un projet porté par la Région, les communes, le Département.

**Jean-Marie Petit** Et aussi l'Etat, qui définit si oui ou non c'est un Parc naturel régional, et qui donne ou retire le label. Là encore, c'est une originalité française : la garantie *in fine* est accordée par l'Etat.

**Olivier André** Et une fois le projet monté, il y a un processus de validation nationale par les ministères puisqu'au final c'est un décret du premier ministre ; ça passe en commission interministérielle même si le dossier est porté par le ministère de l'environnement et que ça passe par l'avis de la Fédération, etc

**Autre participant** Existe-t-il une certaine supervision au niveau des décisions économiques, qui assure une certaine cohérence ? Par exemple, si je suis une entreprise de biotechnologie ou une entreprise classique, est-ce que j'aurai moins ou plus de possibilités qu'une société qui valorise les productions locales ? Est-ce que ces deux sociétés seront traitées à parts égales, ou l'une d'elle aura-t-elle plus de facilités à s'implanter ?

**Olivier André** Là aussi, cela dépend des Parcs. En général, il y a un accompagnement d'un certain type d'entreprises liées au territoire. Après, certains Parcs ont une politique qui valorisera toutes les entreprises quelles qu'elles soient; d'autres auront une politique beaucoup plus incisive, grâce à la marque "Parc" attribuée à certains services, produits, savoir-faire locaux; c'est-à-dire qu'il y a une valorisation directe sur les produits par la marque; ou bien il peut y avoir un accompagnement d'entreprises par une "expertise environnement", ou encore un certain nombre de services de ce genre aux entreprises qui s'engagent en retour par rapport à leur territoire ou à l'environnement.

**Amélie Vilotte** Pour revenir à la communication, vous avez communiqué grâce à vos plaquettes, mais comment avez-vous véhiculé le concept à l'intérieur des personnels mêmes qui constituent le Parc ?

**Olivier André** Le premier type de personnel, ce sont les chargés de communication des Parcs. En deux ans, il y a eu deux séries de formations-actions, qui ont permis de définir un canevas, un vocabulaire, pour que toutes les actions menées par le Parc le soient sous le vocable "développement durable".

Puis, le mot d'ordre a été de s'appuyer sur les actions concrètes pour faire passer le concept de développement durable, plutôt que sur le slogan "Vivons le développement durable"... la communication passe d'abord par l'action.

**Amélie Vilotte** Je veux parler de la communication diffusée à l'intérieur de l'équipe du Parc.

**Olivier André** La charte de communication a été diffusée plus que largement à l'intention du personnel du parc. Je parle des collaborateurs au sein de la Fédération. Ce n'est évidemment pas le plus simple.

**Amélie Vilotte** Oui, car pour bien communiquer à l'extérieur, il faut d'abord avoir sensibilisé le personnel en interne.

**Olivier André** Tout à fait. Et quand je dis "on s'appuie sur les actions", cela signifie qu'un chargé de communication dans un Parc va recevoir un collègue de l'action économique, par exemple, qui veut communiquer sur une action économique; il va donc faire un choix de communication avec son collègue : dire en quoi elle répond au triptyque du développement durable,

en quoi on peut communiquer sur cette action pour être cohérent dans notre communication globale sur le développement durable.

**Jean-Marie Petit** Pour illustrer, un Parc avait créé un concours pour les entreprises du territoire; chaque année, il délivrait trois prix. L'idée de base était que, puisque le Parc soutenait les activités économiques, et que par ailleurs il avait des activités pour le maintien du lien social et des actions d'environnement, par définition il faisait du développement durable.

Le problème, c'est que pour soutenir localement des actions des entreprises dans un Parc naturel, qu'il soit régional ou national, encore faut-il s'assurer que l'action elle-même de l'entreprise ait un rapport avec les économies d'énergie, les normes antipollution et une certaine qualité... et ce n'est pas forcément le cas.

### **Peu à peu, les Parcs sont arrivés à modifier leurs critères de soutien des activités économiques.**

Peu à peu, les Parcs sont arrivés à modifier leurs critères de soutien des activités économiques, pour valoriser celles qui dans le même temps tiennent compte des facteurs sociaux et de la qualité environnementale aux entreprises.

Autre exemple, pris dans les Parcs nationaux cette fois : l'agriculture sur le Causse Méjean, grand espace avec un milieu naturel très particulier de steppes, avec

des espèces animales et végétales très spécifiques, dues à ce que depuis des centaines d'années, voire des millénaires, le Causse est pâturé par des moutons de façon assez intensive. Pour répondre aux ambitions sociales des populations habitant dans la région du parc des Cévennes, le texte fondateur de ce Parc national indique qu'il soutiendra l'agriculture. Donc, par définition, on a longtemps estimé que le fait de soutenir l'agriculture sur le Causse Méjean équivalait au maintien du paysage et de la diversité. Il se trouve que depuis une dizaine d'années ce n'est plus le cas. Car le fait de donner des subventions aux agriculteurs sur le Causse Méjean - tandis que eux-mêmes concentraient leur élevage pour faire bientôt de l'élevage hors sol pour lutter avec la concurrence australienne - n'avait pas du tout le même impact que l'élevage traditionnel.

Cela veut dire qu'il ne suffit pas de soutenir l'activité économique dans un Parc naturel régional ou national, pour que inévitablement cela soit favorable au développement durable. Encore faut-il voir de quelle manière les composantes environnementales, sociales, économiques, se combinent pour avoir une somme positive dans les trois domaines.

**Amélie Vilotte** Ce n'est pas particulier aux Parcs ...

**Jean-Marie Petit** Non, puisque ce sont des lieux d'expérimentation

**Amélie Vilotte** En, région Midi-Pyrénées, dont je parle parce que je la connais mieux que les autres, il n'y a pas besoin d'avoir le label "Parc" pour entretenir le milieu. Maintenant, y a-t-il d'autres organisations, par exemple les Pays, qui s'organisent aussi sur des thématiques similaires aux Parcs ?

**Olivier André** Il n'y a pas d'exclusivité. Si l'on communique sur le développement durable la première chose à dire c'est que nous sommes crédibles. Après, que l'on soit les seuls à le faire, nous espaces protégés, bien sûr que non ! Et une grande entreprise qui publie son rapport

annuel de développement durable a peut être un impact encore plus important sur le développement durable que la politique des espaces protégés dans leur ensemble.

Nous n'avons pas l'exclusivité, mais nous avons par contre la légitimité historique sur l'un des axes du développement durable : l'environnement. Peut-être que d'autres l'ont sur d'autres thématiques. Ce qui veut dire que nous n'avons pas l'exclusivité, mais que nous sommes fondés à communiquer sur le développement durable.

Et puis je vous disais que c'est une charte 2001-2005. En 2001, quand nous avons lancé la charte, nous avons également signé un autre document, intitulé "Vivons le développement durable". Trois semaines après sortait une grosse campagne de publicité d'EDF sur le développement durable. Il y a donc aussi une question de moyens. Mais nous avons la légitimité des espaces protégés à communiquer sur le développement durable.

**Autre participant** Vous tirez votre revue à combien d'exemplaires ?

**Jean-Marie Petit** 3 000, exclusivement à destination des professionnels.

**Autre participant Y** Et qui la finance ?

**Jean-Marie Petit** Pour l'instant, le Ministère de l'environnement, qui l'a lancée il y a deux ans, avec pour objectif d'atteindre 3 000 abonnements. Nous en sommes à 1 500.

**Autre participant** Et ce n'est pas du recyclé ... c'est indécent.

**Jean-Marie Petit** Si.

**Autre participant** Non monsieur, uniquement à 40%. Et le pelliculage ? Ce n'est absolument pas développement durable. J'espère que j'aurai un jour entre les mains une revue en papier recyclé...

**Olivier André** Les Parcs régionaux ont aussi un magazine, non pas financé mais vendu en kiosque. Cela a fait aussi l'objet d'un questionnement avec l'éditeur. Et la question de fond, au final, est très simple : est-ce qu'on édite un document qui va expliquer le développement durable au grand public ?

Mais d'un autre côté, il doit être acheté, c'est-à-dire qu'il va se retrouver dans les kiosques à côté d'autres magazines en papier glacé. Il faut qu'il tienne la route visuellement. Il y a donc une vraie question entre ces deux options.

**Autre participant** Pour ma part, j'ai fait le test. J'ai créé un journal, en papier recyclé, avec le même grammage en couverture qu'à l'intérieur, avec un premier lancement en kiosque sans promotion car nous sommes une association, et sans aucune subvention. Nous avons fait 1 % en kiosque, sachant que le résultat des ventes est lié au contenu d'accroche et à la chance que vous avez d'être bien placé par les diffuseurs dans les linéaires. C'est tout simple. Finalement cela marche très bien; je dirais même que je suis plus proche de mon lecteur qui est celui qui va être attiré, sensibilisé par ce genre de choses. Franchement, on ne remarque pas vraiment la différence au niveau visuel.

- Autre participant** Vous avez aussi une revue comme l'Impatient, un journal très connu sur la santé, qui est dans le même secteur que le développement durable, alternatif. Ils ont un journal en papier très banal. Je ne sais pas exactement si c'est du recyclé...
- Autre participant** Je peux vous dire que cela passe très, très bien; la couleur, le graphisme...
- Autre participant** C'est un débat intéressant, mais je vous avoue que je reste sur ma faim. Le sujet est tellement vaste. Si j'ai bien compris, vous avez dit tout à l'heure qu'il n'existait pas de lieu formel de partage et de communication des expériences sur les espaces protégés, c'est cela ?
- Olivier André** Sur le thème du développement durable, particulièrement, car sinon il y a l'ATEN.
- Autre participant** Oui, mais par rapport aux formations que vous avez initiées, y a-t-il des outils spécifiques pour travailler la communication, quand on n'est pas spécialement "Parcs", ce qui est mon cas. Nous faisons de la communication, et certains espaces ont des professionnels de la communication, mais pas tous.  
Alors, est-ce qu'il existe une liste de discussions spécifiques, relatives aux problèmes de la communication des espaces naturels protégés ? Je sais que cela existe pour la communication dans les collectivités territoriales. C'est un endroit très intéressant car les gens peuvent partager des expériences; un endroit comme celui-là, dédié au développement durable, pourrait fournir l'occasion de prolonger le débat, de trouver des solutions.
- Autre participant** Qu'est ce que c'est, une "liste de discussions" ?
- Autre participant** C'est un outil informatique, comme un forum, mais qui n'est pas sur un site. Cela fonctionne par mails, à partir d'une adresse créée spécifiquement pour cela.
- Autre participant** Comme le réseau Educabri, par exemple.
- Autre participant** En fait, je suis en attente d'un outil spécifique sur la communication des espaces protégés.
- Autre participant** Depuis très longtemps, à Inter Espaces, nous nous occupons de développement durable. Mais les réseaux des différents réseaux d'espaces – parcs, réserves, conservatoires, etc. – ont estimé, en accord avec le Ministère de l'Environnement, que la communication était une dimension stratégique de chacun de ces réseaux. De ce fait elle relève de ces derniers, même si sur des questions de méthodes il y avait un certain nombre d'échanges ou de moyens communs mis en place.  
Un seul réseau n'a pas de système de communication propre, c'est Natura 2000. Sa communication passe par l'ATEN et l'ensemble des réseaux, car les zones de Natura 2000 sont confiées aux gestionnaires de l'espace, que ce soit les collectivités territoriales, les Parcs, les réserves, les conservatoires.  
Donc, il existe là un travail de discussion sur Natura 2000, mais pas spécifiquement sur la communication, plutôt sur l'ensemble des sujets de Natura 2000.

**Autre participant** Mais je ne veux pas faire la même communication que les autres, il ne s'agit pas de cela ! Par contre, j'aimerais trouver un endroit où les professionnels peuvent échanger des idées, discuter entre eux, par exemple où je peux glisser de l'environnement vers le développement durable. Ce n'est pas en une heure que l'on va régler le problème.

**Olivier André** Non, mais une heure est déjà une heure. Dans un autre atelier, sur les NTIC, nous avons a vu, avec Luc Douche, qu'il y avait plein de choses à faire.

**Autre participant** C'est certain, et pardonnez-moi si je semble négative. Peut-être n'y a-t-il ici que moi qui suis en demande, mais on ne peut pas faire le tour de ce sujet en une fois. Donc, existe-t-il des outils, aujourd'hui, pour poursuivre la question ?

**Autre participant** Les outils existent, mais il faut que les gens aient la volonté de les mettre en place.

**Autre participant** Je ne parle pas des outils technologiques, je sais que cela existe. Mais comment créer une liste de discussions ...

**Olivier André** Dans toute animation de réseau, les personnes qui travaillent sur le thème vont facilement chercher de l'info et savent où la trouver, que ce soit sur Internet ou ailleurs. Après, le fait d'échanger est beaucoup plus complexe; cela ne peut pas fonctionner sans animation, sur un vrai projet.

Votre question m'intéresse s'il y a un projet derrière, par exemple que les espaces naturels protégés aient un discours commun sur le développement durable. Sinon, c'est du partage d'expériences, et pour cela il y a déjà plein d'outils qui existent, qui sont perfectibles.

**Autre participant** Lesquels ?

**Autre participant** Notamment tous les outils développés par l'ATEN.

**Olivier André** Ils sont modestes...  
Il y a aussi les journées nationales des Parcs, les réunions des techniciens, etc.

**Jean-Marie Petit**

▼  
**Ce n'est que dans  
la concertation, la  
discussion, la négociation,  
que les espaces naturels  
ont pu progresser avec  
les collectivités pour  
l'amélioration de  
la qualité de vie.**  
▲

Il y a trois ans, nous nous sommes rendu compte, au vu des expériences menées depuis trente, voire quarante ans, du fait que l'environnement était considéré comme la portion congrue du développement local, que les espaces naturels, quels qu'ils aient été, ont dû composer avec la dimension économique ou locale, sauf pour des exceptions aux règles très strictes, comme les réserves naturelles. Ailleurs, ce n'est que dans la concertation, la discussion, la négociation, que les espaces naturels ont pu progresser avec les collectivités pour l'amélioration de la qualité de vie de chacun. Cela ne se fait pas par la règle, ou très peu.

Cela signifie que les compétences qu'il faut avoir pour pouvoir mener à bien un projet localement avec les partenaires de la culture, de l'agriculture, de la forêt, de la chasse, bref avec des intérêts divergents, cette expérience-là peut être capitalisée sous forme de communication sur le développement durable essentiellement sur les territoires concernés. C'est vraiment de la gestion du territoire. Il n'y a pas "une" seule communication, mais "des" expériences avec analyse des faits. Chaque réseau, pour le moment, avec ce qu'il a

de qualités de communication, essaie de le faire valoir... mais il n'y a pas une fonction, une mission obligatoire.

De même, il y a des Pays qui vont probablement se structurer de la même façon et entamer une démarche identique, vingt ans après, en essayant d'avoir une composante environnementale importante, quand bien même cela ne leur est pas demandé dans leurs statuts initiaux.

Je crois personnellement que l'idée, c'est de se tourner tout de suite vers un éditeur comme Gallimard, et de lui demander : "est-ce que cela vous intéresserait d'axer une collection développement durable ? Ou bien est-ce que vous ne raisonnez que magazine politique ?"

- Autre participant** On ne le prendra pas en terme de communication, sans cela c'est mal parti pour nous.
- Jean-Marie Petit** Pourquoi ?
- Autre participant** Parce qu'un livre, on ne le pense pas en terme de communication mais en terme de livre. Donc on ne va pas se poser cette question-là. On va se dire : "comment le fait-on ? Quelle forme voulons-nous donner à un livre qui, par exemple, va parler du Parc naturel ?"
- Jean-Marie Petit** Vous raisonnez uniquement en terme de collection, pas en termes de communication.
- Autre participant** Disons, "communication visuelle".
- Jean-Marie Petit** Seulement visuelle ? Pas éditoriale ?
- Olivier André** Un peu technique, aussi. La collection sur les Parcs avait un chapeau sur les paysages; peut-être que si c'était à refaire, aujourd'hui nous aurions un chapeau développement durable qui pourrait donner une certaine homogénéité à la collection.
- Jean-Marie Petit** A mon avis, quand on voit les prémisses d'un tourisme industriel qui commence à se structurer, avec des choses intéressantes, j'imagine qu'un guide "Gallimard Découvertes", dans dix ans pourra très bien être axé sur la visite d'entreprises qui fait partir d'un territoire, d'un terroir même, et pas seulement le paysage ou les milieux naturels.
- Autre participant** Oui, mais c'est un livre; ce n'est pas l'aspect communication en soi qui prime.
- Jean-Marie Petit** Vous ne cherchez pas à vendre les concepts.
- Olivier André** Oui, il y a une réflexion à mener en termes de livres par rapport aux espaces protégés, mais est-ce que dans ce qui existe, sur les métiers, on n'y est pas déjà ?
- Autre participant** J'aimerais poser une question à la représentante de la Région. Vous devez sans doute travailler avec beaucoup d'associations et de Parcs. J'imagine aussi que la Région qui investit dans ses espaces naturels protégés, communique ensuite après ?

**Brigitte Fournel** Vous prenez un mauvais exemple, car la Région ne communique pas beaucoup sur ses Parcs, pour des raisons historiques d'organisation des services qui font que pendant longtemps il n'y pas eu de service environnement à la Région. Ce dernier n'existe que depuis deux ans, et il n'est pas encore très opérationnel, d'où ma présence ici. Mais c'est un peu conjoncturel.

**Parcs sont très bien structurés pour leur communication; ils sont plutôt "moteurs".** En fait, les Parcs sont très bien structurés pour leur communication; ils sont plutôt "moteurs". Pour notre part, ce qui nous intéresse dans la communication des Parcs, ce qu'il me semble intéressant à mettre en valeur, c'est l'exemplarité de la gestion de ces territoires. En effet, les Parcs ont beaucoup contractualisé avec la Région, notamment avec la signature des contrats de parc. Et ce qu'on aimerait mettre en valeur dans ces contrats, ces pratiques, c'est ce côté exemplaire, que ce soit pour la gestion du territoire en terme d'économie, de politique culturelle, d'environnement, de paysages. Car les collectivités locales s'intéressent beaucoup à ce que font leurs voisines, elles aiment bien les partages d'expériences, s'inspirer de ce que leurs voisines font de bien et je crois que les parcs ont beaucoup de choses à montrer... Ils ont des capacités d'initiatives, d'innovations intéressantes et nous on peut se les approprier et les proposer aux autres collectivités.

**Autre participant** Existe t-il des exemples de parcs nationaux et régionaux où il y a vraiment eu une synergie de communication entre le Parc et la Région ?

**Olivier André** Le meilleur exemple est celui de l'Île-de-France, y compris au niveau financier, où le budget communication régional est divisée en quatre : trois quarts pour les trois Parcs et un quart pour la Région, donc forcément sur des outils communs. De plus, une personne intégrée au service environnement de la Région travaille spécifiquement sur la communication des Parcs.

La région Rhône-Alpes, qui compte six Parcs, est aussi en communication avec ses Parcs. C'est d'abord le service communication qui s'est "emparé" des Parcs régionaux pour communiquer avec le grand public. Depuis deux ans se créent des liens de plus en plus forts entre les services environnement et communication d'une part, et entre les Parcs d'autre part, pour créer une identité commune homogène et forte.

**Autre participant** J'aurais aimé que l'on parle de synergies davantage en rapport avec le grand public, tournant autour de la question : "qu'est ce que l'on veut communiquer ?"

**Est-ce que l'on veut faire comprendre que tout est lié, l'économique, le social, l'environnement ?**

**Autre participant** Est-ce que l'on veut communiquer sur l'amour de la nature ?

**Autre participant** Cet aspect-là a été le thème de base. Après, c'est une autre histoire : est-ce que l'on veut faire comprendre que tout est lié, l'économique, le social, l'environnement ? Et c'est là que le bat blesse...

Il y a eu par exemple, en accord avec le Parc, des incitations pour que les habitants ne fassent pas systématiquement des piscines avec de l'eau chlorée. Mais après, pour ce qui concerne le grand public qui se rend dans les parcs, on lui dit quoi ? Vous êtes dans un

espace protégé; on vous montre un bel espace, on vous montre des écomusées... mais en fait ce sont des choses passées, des espèces de photographies figées de la vie des paysans d'autrefois.

Alors moi, qui suis un randonneur fan, qu'est-ce que je constate quand on me forme là ? J'ai la tête pleine de beaux espaces, d'écomusées sur "comment on vivait avant"... et je me dis : j'aimerais bien, aujourd'hui, être en adéquation avec cela. Mais, alors là, on ne me propose plus grand chose !

**C'est un conflit de trajectoire  
entre le monde que l'on quitte et  
le monde dans lequel on entre.**

En fait, vous savez très bien faire rêver les gens avec la nature, de belles photos, les modes de vie anciens, les histoires sur les terroirs, etc. Mais pour que les gens puissent eux-mêmes pratiquer, il n'y a pas grand chose !

Par exemple, il existe des revues alternatives, comme "Le Silence", qui pour leur part traitent des éco-villages : comment aller plutôt chez son petit commerce de quartier que dans une grande surface... Mais je n'ai encore jamais vu dans un Parc une maison bioclimatique, avec une éolienne, avec un exemple de biomasse à proximité, qui montre de manière vivante un amour contemporain de la nature, et qui nous dirait : "Voilà comment vous pouvez vivre aujourd'hui, pas comme avant avec un toit de chaume, ce qui est désormais impossible.

On peut faire une utilisation intelligente de son véhicule, avoir une maison bioclimatique... il devrait y avoir ce genre de choses dans les Parcs, en même temps que les écomusées.

**Olivier André** Très bonne idée ! Mais quand vous dites que l'on ne peut plus vivre sous un toit de chaume, je ne suis pas d'accord; moi je dis que si : dans les Parcs, on revit sous des toits de chaume avec la revitalisation d'une filière chaume.

Effectivement, il manque peut être quelque chose de plus moderne pour expliquer vers où l'on veut aller.

**Autre participant** C'est un rêve. Vous faites toujours rêver les gens, mais un rêve accessible et une manière intelligente de lier les systèmes à énergie solaire, les éoliennes, les problèmes de commerce locaux, les problèmes de filière courte de combustion... de manière vivante et en impliquant le consommateur. Ce serait un bon prétexte pour visualiser des problématiques complexes.

Ceci dit, je ne veux pas paraître trop critique. Cela fait une bonne vingtaine d'années que je marche, et tout ce que j'ai vu m'a amené à ce que je suis maintenant. Donc, toute cette base est excellente et doit être préservée.

**Autre participant** J'ai remarqué que quelque chose avait été monté avec Gallimard. C'était la "Nuit de la chouette", il y a cinq ou six ans je crois ?

**Olivier André** Il y a eux cinq éditions et c'est une biennale; cela fait donc dix ans.

**Autre participant** Voilà une initiative qui était intéressante. Il y a eu une sensibilisation et une large diffusion dans le public.

- Olivier André** Il y a 400 organisateurs locaux de la “Nuit de la chouette” : les Parcs, les associations...  
Pour en revenir à ce que vous avez dit tout à l’heure, il existe des écomusées plus prospectifs que dans le passé. Il y a des actions sur l’énergie, ne serait-ce que le composte dans le jardin. Certains Parcs offrent des composteurs à leurs habitants, pour faire campagne justement.
- Autre participant** Cela reste des opérations ponctuelles.
- Olivier André** Vous avez effectivement une idée plus dynamique des choses.
- Autre participant** Il y a des sujets difficiles à concevoir “nationalement”. Prenons l’exemple des énergies renouvelables, et en particulier des éoliennes. Les débats font rage sur le sujet. Vous avez peut-être une opinion tranchée sur la question, positive, sur les éoliennes. Mais il faut savoir qu’il y a des gens qui se piquent d’être très environnementalistes et qui n’en veulent pas du tout. Donc, il est extrêmement difficile de faire avancer les choses...
- Autre participant** Le problème des éoliennes, c’est surtout celui des grosses éoliennes et de leur utilisation systématique.
- Autre participant** Je peux vous dire que sur ce sujet-là il y a des débats féroces. Il est donc très difficile à une fédération comme les Parcs naturels régionaux, ou à un organisme qui fera de la communication technique, de dire “c’est la solution, il faut y aller”; on est coincés.  
C’est donc localement, avec des argumentations - un calibrage, comme vous dites – que cela va permettre une bonne démonstration. De là à avoir une communication nationale sur ce point, ce n’est pas si simple.  
Quant à la stratégie du développement durable, dont on parlait tout à l’heure, si elle ne s’appuie pas sur des exemples locaux, cela devient très vite théorique.
- Autre participant** Attention, il y a plusieurs types de communication : institutionnelle, interne...

**Fin**